

DÉLIBÉRATION N° CA 21-14 DU 15 JUIN 2021

**relative à la prolongation d'une avance exceptionnelle en cours au bénéfice de la
commune de Fresnoy-La-Rivière**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment les articles L.213-9-2, R.213-32 et R.213-39,
- Vu le 10^e programme d'intervention (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2021.

DÉLIBÈRE

Article unique

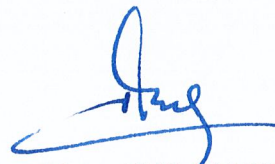
Le conseil d'administration approuve la demande formulée par la commune de Fresnoy-La-Rivière de prolonger de 10 ans supplémentaires la durée de remboursement de l'avance en cours consentie par l'agence.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du conseil d'administration**



Marc GUILLAUME